

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du jeudi 04 février 2021

Le **jeudi quatre février deux mille vingt et un**, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 28 janvier 2021, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier

Présents : Mme BEST C. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANTOU F. ; Mme LAMOTHE M ; LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L.

Absents : M. BIENAYME A. ; Mme VALLET I

Précisions : le 04 février, la mairie a reçu une procuration de M. BIENAYME A. à Mme VALLET I. et une procuration de Mme VALLET I. à M. BIENAYME A. T
Tous deux étant absents, les procurations sont annulées.

Secrétaire : Mme BOUYGUES Gwénaëlle

Mme Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- **Élargissement du chemin d'accès au hameau**

Pour acheter la parcelle de M. et Mme ALBA, le notaire demande une délibération précisant les modalités de vente : section et n° de la parcelle après division avec la superficie, le prix de vente et donnant tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les actes.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour rajouter ce point.

Le prix d'achat a été fixé lors de la réunion du conseil municipal le 3 décembre 2020 (une délibération a été prise à cette occasion)

Le numéro de parcelle est la section A n°1204, superficie 1a et 94 ca pour un prix de vente de 48.50 €. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour prendre cette délibération.

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du compte rendu du 07 janvier 2021

Approuvé à l'unanimité des membres présents

II. Délibérations :

- Entretien halle : plan de financement modifié

Une réactualisation du devis du 25 juillet 2020 a été demandée à l'entreprise CASTAGNÉ, en demandant également la suppression des travaux liés à la purge des joints en ciment, réfection au mortier de chaux naturelle, travaux refusés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Pas d'augmentation de tarifs, le montant de ce devis reçu le 28 janvier est de 2 860 € HT, 3 432 € TTC.

Il convient donc de revoir le plan de financement de cet entretien :

1 – Dépenses : TOTAL HT : 2 860 € ;

2 – Recettes : Subvention Grand Figeac (50 % du reste à charge de la commune) : soit 1 430 €
Autofinancement (taux 50 %) : 1 430 € TOTAL TTC : 3 432 € TTC (TVA à 20 %)

A la question, êtes-vous favorables au plan de financement proposé : 9 favorables.

- Restauration écoles Gramat :

Mme BOUYGUES se retire de la réunion car sa fille est la seule à manger à la cantine de Gramat.

En 2015, la commune de Thémines avait décidé de participer à hauteur de 2.60 € /par repas/par enfant. Les familles de Thémines payaient ainsi le même prix que les familles de Gramat.

Les tarifs d'un repas à compte du 1^{er} janvier 2021 pour un enfant gramatois est de 2.60 € et 5.48 € pour un enfant non gramatois sans convention entre la commune de Gramat et la commune de résidence.

Après discussion, les conseillers décident que le reste à charge des familles doit être identique au montant payé pour un ticket de cantine à l'école d'Aynac.

Le prix du ticket sera demandé à Aynac et le montant de la participation sera ainsi déterminé.

Qui est pour ce montant de participation ? oui à l'unanimité des membres (8, Mme BOUYGUES ne vote pas)

Mme BOUYGUES rejoint la réunion et Mme Le Maire lui explique la décision du conseil.

- Annualisation agent technique

Présentation du planning pour annualiser le temps de travail de M. LANDES Jean-Claude, en accord avec lui : de mars à mi-novembre : 5 jours à 5 heures et de mi-novembre à fin février : 2 jours à 5 heures.

Afin de pouvoir mettre en place cette annualisation, le Centre De Gestion du Lot a demandé la saisie du Comité Technique Paritaire et le projet de délibération.

Le Comité Technique Paritaire a validé cette proposition le 28 janvier 2021.

Quelqu'un est contre cette proposition ? personne

Une délibération sera prise à cet effet.

Un planning détaillé hebdomadaire et mensuel des tâches à faire par l'agent technique a été établi par Mme Le Maire.

Parmi ces tâches, le nettoyage des vestiaires est contesté, après l'utilisation par les clubs de foot, il a été constaté un non-respect des lieux. Un courrier sera adressé à

l'association de foot pour nettoyer les vestiaires après chaque utilisation, vider les poubelles...

Mettre des affiches aux vestiaires : « Prière de nettoyer après chaque utilisation »

Mme Le Maire a convoqué Mme RAFFY et M. LANDES à un entretien professionnel la semaine prochaine.

Création d'un groupe de travail pour étudier les possibilités de créer un local technique pour l'agent d'entretien : Catherine, Jacques, Philippe, Francis

- Aménagement jardin public :

Mme Le Maire explique le projet d'installation de jeux pour enfants, de bancs etc. pour rendre plus convivial ce lieu. Le budget prévisionnel des jeux pour enfants serait environ de 12 000 €.

A la question est-ce que vous êtes pour cet aménagement ? : oui à l'unanimité

Un groupe de travail est constitué pour travailler à cet aménagement : Catherine, Gwénaëlle, Christine et Laura

- Inscription à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) proposé par Le Département

Le Président du Département a souhaité lancer un appel à manifestation d'intérêt « Village A-venir » qui vise à appréhender de manière globale toutes les problématiques de revitalisation d'un bourg. Il s'agit, sur une période limitée, de proposer aux communes volontaires de s'engager dans une démarche expérimentale pour identifier les enjeux, clarifier les priorités et élaborer un projet stratégique de valorisation des villages.

Après discussion, la proposition du Département paraît redondante par rapport à l'atelier participatif organisé en 2019 sur la commune.

La commune ne se portera pas volontaire.

III. Devis

- Mur entre parc du château et chemin rural.

Devis Pech de Gourbière : 2 058 € TTC, devis validé

Devis ALIBERT : 4 629.12 € TTC

- Porte Eglise

Mme le Maire informe le conseil que la Fondation du Patrimoine a procédé, le 11 décembre 2020, au paiement suivant :

- 4 394.10 € de reversement de dons collectés
- 2 500 € de règlement de subvention complémentaire Fondation du patrimoine attribuée en abondement de cette collecte de dons sous l'égide de cet organisme.

Pour reverser une partie de ces dons à l'Eglise, un devis a été établi par la Menuiserie CAYRE, de Miers, pour la restauration de la porte de l'Eglise pour un montant de 2 995.20 € TTC. Trois artisans ont été contactés mais sans suite donnée.

Mme Le Maire demande aux conseillers s'ils valident ce devis : ce devis est accepté à l'unanimité.

IV. Divers

- Proposition d'une **motion de défense du service chimiothérapie de la clinique Font Redonde** de Figeac : prendre la motion, tous favorables.
- Présentation du projet **Maisons Assistantes Maternelles (MAM)**

Intérêts pour la commune :

- dynamiser le centre bourg
- faire connaître notre village
- attirer de nouveaux habitants

✓ Rencontre avec Mme TREILHOU (PMI du Lot) le 15.12.2020

- Elle fait un comparatif entre la MICRO CRECHE et la MAM (maison des assistantes maternelles)

MICRO CRECHE :

- environ 800 000€ de coût (65/75% de subvention) +
- 10 enfants max
- structure portée par le GF qui a la compétence petite enfance
- personnel formé (éducateur jeunes enfants, auxiliaire de puériculture...)
- coût de la structure 15000€/an/enfant
- l'ASL (association Ségala Limargue) gère la micro crèche de Latronquière qui est complète avec une liste d'attente et la crèche de Labathude qui est aussi complète.

- repas fournis par la structure
- pour les parents, le tarif de garde est en fonction des revenus

MAM :

- des assistantes maternelles se regroupent et créent une association
- la Mairie ne peut avoir un regard sur le fonctionnement de la structure
- 4 assistantes max pour 4 enfants chacune
- 0€ de coût pour la commune SAUF si on décide de mettre à disposition le bâtiment (7m2/enfant),
- d'après Mme Treilhou, il faut absolument que le loyer soit minime pour la viabilité de la structure.
- la PMI doit fournir un agrément à chaque assistante maternelle + au local

A la fin de notre rencontre, elle nous conseille de rencontrer le GF, la CAF, l'ASL.

✓ Rencontre faite le 13 janvier 2020 avec Christine, Laura, Jacques, Catherine et Gwénaëlle

Nous avons discuté avec M. LOREDO (CAF), M. BERARD (GF), M. LANDAS (ASL), Mme TREILHOU (PMI).

- le GF a déjà en tête un schéma d'organisation des structures d'accueil à mettre en place sur le territoire. La crèche de Cardaillac vient d'être refaite, Cajarc va être équipé. Ils notent un manque de structure sur le secteur ASSIER/LIVERNON/ESPEDAILLAC ainsi que sur le secteur AYNAC/LEYME/THEMINES.

- l'ASL a accompagné un groupe d'assistantes maternelles de Lacapelle Marival. Le projet n'a pas vu le jour car elles n'ont pas donné suite. M. Landas doit communiquer nos coordonnées à une des ass mat pour que l'on discute de leur étude.

- le principal problème avec une MAM est que l'association est totalement indépendante de la mairie. Souvent, elles ont du mal à trouver leur place au sein de l'association (différents modes éducatifs face aux enfants / relations avec les parents / l'importance de l'une face aux autres...). Cela peut créer des conflits et mettre à mal la pérennité de la structure.

- le GF n'est pas compétent pour les MAM, aucune aide ne sera allouée. Seul le Département peut donner quelque chose sur une construction.

✓ CONCLUSION :

Pour que la structure soit rentable (micro crèche ou MAM) il faut compter 2.5 enfants par place disponible. Si nous avons 10 places, nous devons avoir 25 inscriptions (de + en + de parents ont des temps partiels donc de – en – de place à temps plein)

Le taux de natalité reste stable et M. Loredo doit nous envoyer toutes les études que la CAF a en sa possession.

Nous devons prendre contact avec des assistantes maternelles qui exercent déjà pour voir si certaines seraient intéressées par le projet, cela nous permettrait d'avoir une référente et de ne pas déstabiliser les lieux d'accueil déjà en place. Nous ne voulons pas faire concurrence aux ass mat établies dans le secteur.

Nous avons la liste des ass mat du secteur.

✓ Si nous envisageons le projet, nous devons :

- nous positionner rapidement pour prévenir le GF
- trouver un local (maison à acheter et à rénover ou construire sur un terrain communal ou acheter un terrain privé et construire)
- si MAM, imaginer que le local puisse être réemployé en maison d'habitation afin de la louer.
- il est important de justifier d'un parc locatif, de terrains disponibles et de maisons à vendre car souvent les parents s'installent sur le lieu d'accueil de leur enfant (cf Sainte Colombe grâce à la crèche de Labathude)

Ceci est une ébauche du projet, avant d'entamer de nouvelles démarches, donnez-vous votre accord pour continuer ce projet : 9 pour (unanimité)

- **Inscription aux commissions du PNRCQ**

Aménagement, Urbanisme et Paysages : Catherine PRUNET

Voir avec l'association Culture et Patrimoine pour savoir si Mme VELARD Andrée ou M. BRUNET Paul seraient intéressés par une commission.

- **Pacte de gouvernance Grand Figeac/Communes**

Les documents du grand Figeac ont été envoyés aux conseillers ce jour, ces derniers doivent étudier ce pacte et faire part de leurs remarques au conseil.

- **Contrat Pech de Gourbière**

Les taches effectuées par le Pech jusqu'à présent :

- La tonte du stade et de ses abords,
- L'entretien de la station d'épuration (tonte, taille de la haie),
- Tonte du Bout du Lieu,
- Nettoyage des parcelles non construites dans le lotissement,

Tarification journalière : 343 € HT, pour 18 jours soit 6 174 € HT ; 7 408.80 € TTC)

Mme Le Maire a contacté le SIAEP. L'agent du SIAEP en charge de l'assainissement va faire l'entretien de la station d'épuration comme dans les autres communes mais pas la taille des haies, le Pech continuera à effectuer cette tâche.

L'éventualité de confier ces tâches à l'agent communal est envisagé mais après discussion, il est décidé de maintenir en l'état les missions confiées au Pech. Un point financier sera fait l'année prochaine lors du renouvellement du contrat de service.

A part l'entretien de la station d'épuration, le contrat de service sera reconduit à l'identique.

- **QUESTIONS DIVERSES**

✚ Site internet : à rajouter présence d'un défibrillateur, terrain de foot

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,